



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 38

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20251008-8 : DEV_ECO_TOU_ESPACE SANTE VILLERS-BOCAGE

Visas et motivations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes
- Vu la décision du Président n°2025-015 du 27 juin 2025 portant exercice du droit de préemption urbain pour un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées Section AI N°169 et Section AI N°170, sis 74 et 74 bis rue Georges Clémenceau, 14 310 Villers-Bocage
- Vu la délibération n°20250924-8 du 24 septembre 202 portant sur l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 74 et 74 bis rue Georges Clémenceau à Villers Bocage en vue d'inscrire 765 700 € en dépense d'investissement sur le budget principal de la Communauté de Communes pour l'année 2025.

Contexte

La Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom va disposer prochainement d'un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées Section AI N°169 et Section AI N°170, sis 74 et 74 bis rue Georges Clémenceau, 14 310 Villers-Bocage.

Dans le cadre de la gestion de ce nouvel ensemble, la Communauté de Communes devra reprendre les différents baux existants selon les dispositions contractuelles antérieures.

A ce jour, l'information relative à l'existence de baux reste très parcellaire. Deux baux lisibles sont actuellement à notre disposition, l'un relatif à la location des espaces occupés par le radiologue et l'autre relatif à la location de espaces occupés par les avocats.

Pour les espaces non loués, une délibération ultérieure sera proposée aux conseillers communautaires afin de délibérer sur une grille tarifaire spécifique.

En matière de compétence, la Communauté de Communes exerce, au sein des compétences facultatives, de la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire associé aux projets d'équipements de santé est défini comme suit :

- La mise en œuvre des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires.
- La mise en œuvre de l'Espace Santé de Les Monts d'Aunay

Il est proposé d'élargir cette notion d'intérêt communautaire au sein de la compétence action sociale en y incluant :

- La mise en œuvre de l'Espace Santé de Villers Bocage

Objectifs

La présente délibération a pour objectif

- D'approuver la modification de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire en ajoutant : « La mise en œuvre de l'Espace Santé de Villers Bocage ».
- D'autoriser le Président à signer les avenants nécessaires avec les locataires présents au sein de l'ensemble immobilier.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la modification de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire en ajoutant : « La mise en œuvre de l'Espace Santé de Villers Bocage »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants nécessaires avec les locataires présents au sein de l'ensemble immobilier
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à titrer les loyers auprès des locataires actuels
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20251008-20251008-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025